

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 19/07/2018	Dossier complet le : 11/09/2018	N° d'enregistrement : 2018-ARA-IP-01430

1. Intitulé du projet

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de la scierie François située à Montanges (01)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Scierie François

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Cédric TESORIELLI - Société CT CONSEILS - Gérant

RCS / SIRET

3 3 5 2 0 0 4 6 5 0 0 0 2 9

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1 - Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	2415. 1- Mise en œuvre de produit de préservation au bois et matériaux dérivés La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 l 2410. 1-Travail du bois et matériaux combustibles analogues. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes étant supérieure à 250 kW 1532.3- Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur ou égal 20 000 m ³

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Régularisation de la situation administrative de la Scierie François au regard de la réglementation relative aux installations classées

4.2 Objectifs du projet

La scierie FRANCOIS dispose d'un site de découpe et traitement du bois sur la commune de MONTANGES soumis aux dispositions du Code de l'Environnement sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre des rubriques suivantes :

2415. 1- Mise en œuvre de produit de préservation au bois et matériaux dérivés, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1 000 l - AUTORISATION

2410. 1-Travail du bois et matériaux combustibles analogues. La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes étant supérieure à 250 kW - ENREGISTREMENT

1532.3- Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues. Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal 20 000 m³ - DECLARATION

La scierie FRANCOIS souhaite donc déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter afin de régulariser sa situation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site est déjà en activité, aucun travaux n'est prévu dans le cadre de ce dossier

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de la scierie FRANCOIS consiste en l'achat de bois aux communes et particuliers, le sciage de ce bois afin de la mettre en dimension et le traitement si nécessaire et la vente de bois.

Le traitement du bois s'effectue par trempage, égouttage et séchage.

La scierie François est déjà en activité et aucun travaux d'extension n'est prévu.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce formulaire est complété dans le cadre de la rédaction d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale du site	47935 m2
Zone construite	2400 m2
Zone imperméabilisée	4747 m2
Zone non construite	43188 m2

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

3464 Chemin d'Arcis
Trébillet
01200 Montanges

Coordonnées géographiques¹

Long. 46° 09' 54" N Lat. 05° 45' 53" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF DE TYPE 2 : Ensemble formé par la haute chaîne du jura, le defile de fort-l'ecluse, l'etournel et le vuache
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PARC NATUREL RÉGIONAL du Haut Jura - Identifiant : FR8000015
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LA scierie François est implantée dans un milieu potentiellement humides selon la source : 2014 - UMR SAS INRA-AGROCAMPUS OUEST

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	SITE NATURA 2000 Crêts du haut-Jura à 420 m de l'exploitation et 220 m de la limite de propriété
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est La vallée de la Semine sur la Commune de Saint Germain de Joux à environ 450 m du site

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans une zone inondable suivant la directive Inondation de 2011
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site engendre la circulation d'environ 1 camion par jour pour la livraison de matières premières et l'expédition de produits finis ainsi que d'une dizaine de véhicule léger pour les salariés et clients de la scierie FRANCOIS
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit généré par le site est dû au fonctionnement des machines de découpe et transformation du bois et à la circulation des camions et véhicules légers

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est équipé d'un éclairage extérieur utilisé lors des périodes hivernales pendant les horaires de travail (du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30)</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide n'est attendu en exploitation normal.</p> <p>Les seuls effluents sont les eaux pluviales de toiture et de voirie. Ils sont rejetés directement à la Semine.</p> <p>Les eaux usées sont récoltées dans une fosse sceptique et pompées régulièrement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets non dangereux générés par l'activité sont les suivants :</p> <p>Écorce, Sciure, Plaquette, Copeaux</p> <p>Papiers / cartons d'emballages industriels</p> <p>Bidons plastiques vides</p> <p>Les déchets dangereux sont les suivants :</p> <p>Boues de vidange du bac de traitement</p> <p>Bidons métalliques vides</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Bien que la scierie François soit installée dans une zone environnementale sensible, la scierie FRANCOIS s'engage à réduire ses effets au niveau le plus bas possible :

- absence de prélèvement dans le milieu naturel et absence de rejets d'eaux industrielles et usées.
- les eaux pluviales seront récoltées avant rejet dans le milieu naturel
- les eaux d'extinction incendie sont retenues sur le site et ne pourront pas être rejetés dans le milieu naturel
- les effluents gazeux sont limités aux échappements des véhicules à moteurs et à d'éventuelles poussières de bois qui seraient emportées par le vent
- le site n'est pas visible depuis la route ou depuis les propriétés voisines
- Aucune odeur n'est générée par l'activité
- Le bruit lié à l'activité est limité au fonctionnement des machines et à la circulation de véhicules à moteur. Les mesures réalisées en limite de propriété et en zone d'urgence respectent la réglementation
- Les déchets générés par l'activité sont triés et éliminés suivant la réglementation en vigueur (émission d'un BSD pour tous déchets dangereux)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du faible impact environnemental de la scierie François nous sollicitons une dispense à la réalisation d'une évaluation environnementale.

La scierie François s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions relative à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et à son futur arrêté préfectoral.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

§ 4.2.7 : Présentation de l'activité de la scierie François

§5 et 6 : Cartes d'implantation de la scierie François au regard des zones impactées

9. Engagement et signature

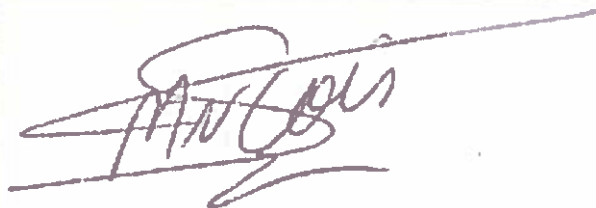
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MONTANGES

le, mercredi 20 juin 2018

Signature



**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale
Version 2**

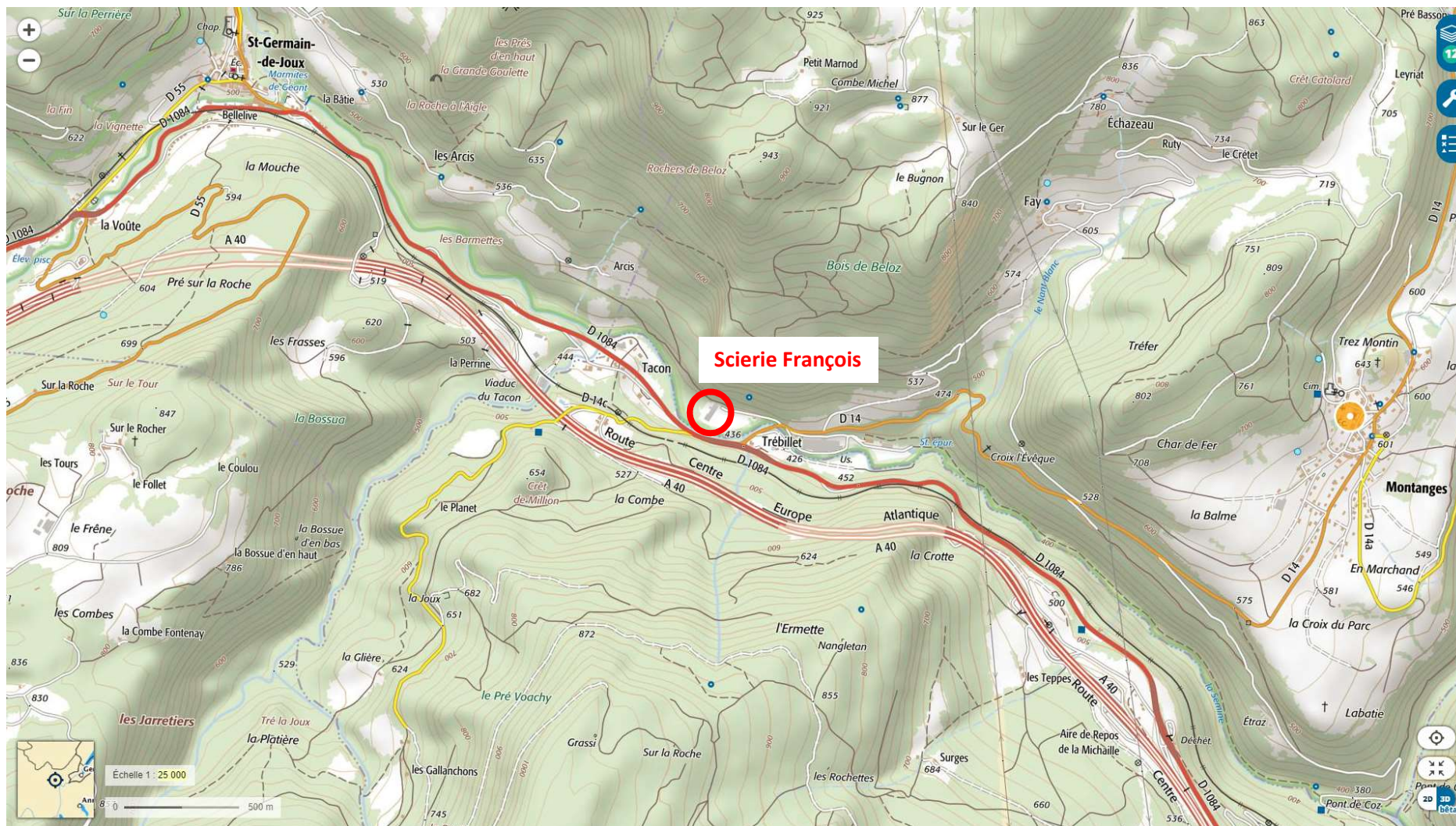
SCIERIE FRANCOIS

Table des matières

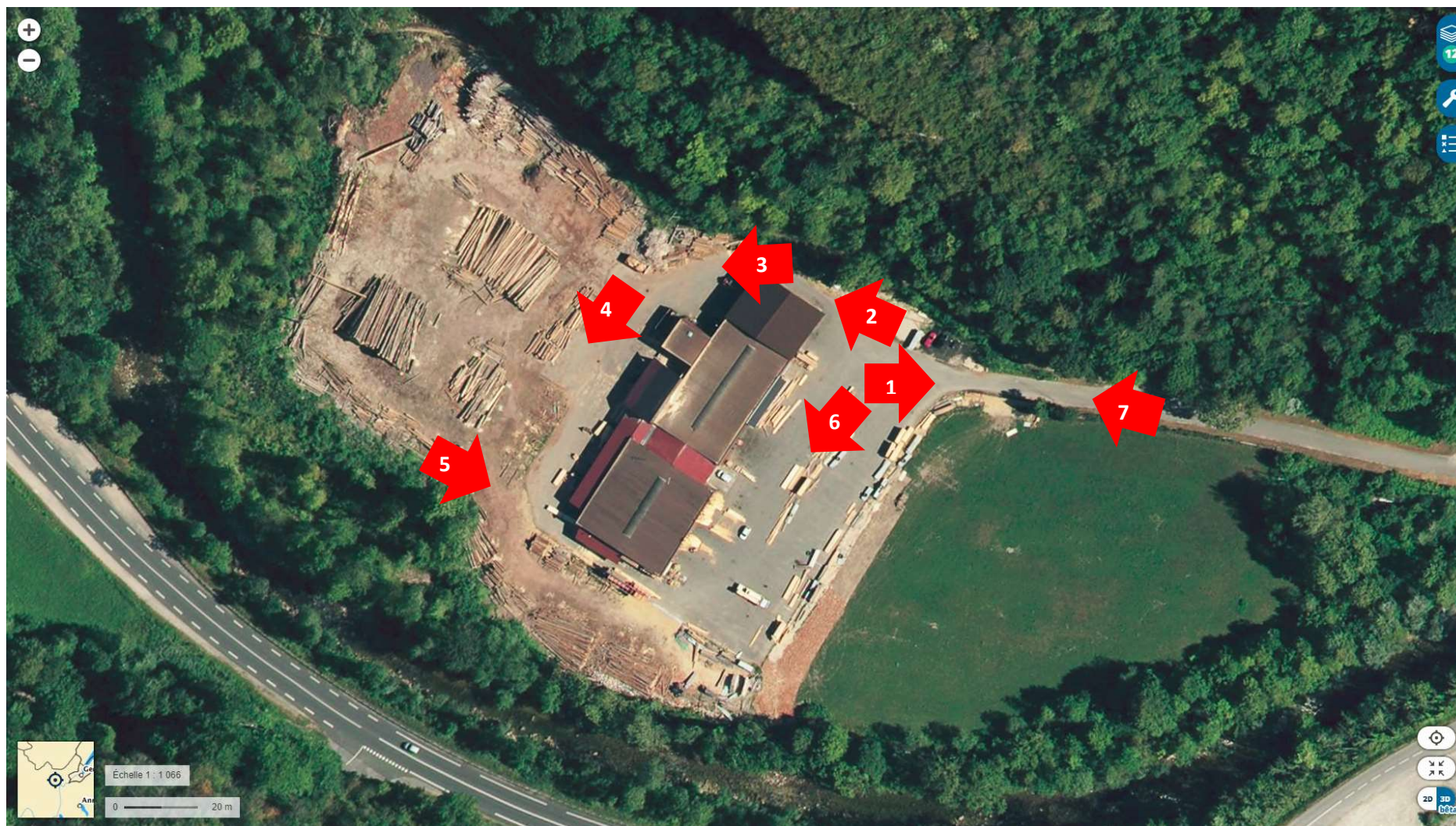
1.	Plans de situation	3
2.	Contexte réglementaire de la scierie François	14
3.	Présentation détaillée du site	14
3.1	Localisation du site	14
3.2	Présentation de l'entreprise.....	15
3.3	Présentation détaillée de l'activité.....	16
3.3.1	Réception des grumes, Tri et Stockage	16
3.3.2	Atelier de débitage	16
3.3.3	Le parc a débit	17
3.3.4	Les expéditions	19
3.3.5	Personnel affecté à l'activité	19
3.3.6	Modalités d'exploitation	20
4.	Implantation de la scierie François au regard des Enjeux Environnementaux	21
5.	Complément : Mesures destinées à réduire les effets sur l'environnement.....	23
5.1	Gestion des eaux pluviales	23
5.2	Gestion des eaux d'incendie	23
5.3	Gestion du bruit.....	26

1. PLANS DE SITUATION

PLAN DE SITUATION AU 1/25000



Situation du site dans son environnement proche



Photos du 30 mai 2018 :

photo 1



photo 2



photo 3



photo 4



photo 5



photo 6



photo 7



Situation du site dans son environnement lointain



Département :
AIN

Commune :
MONTANGES

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/3500

Date d'édition : 26/08/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

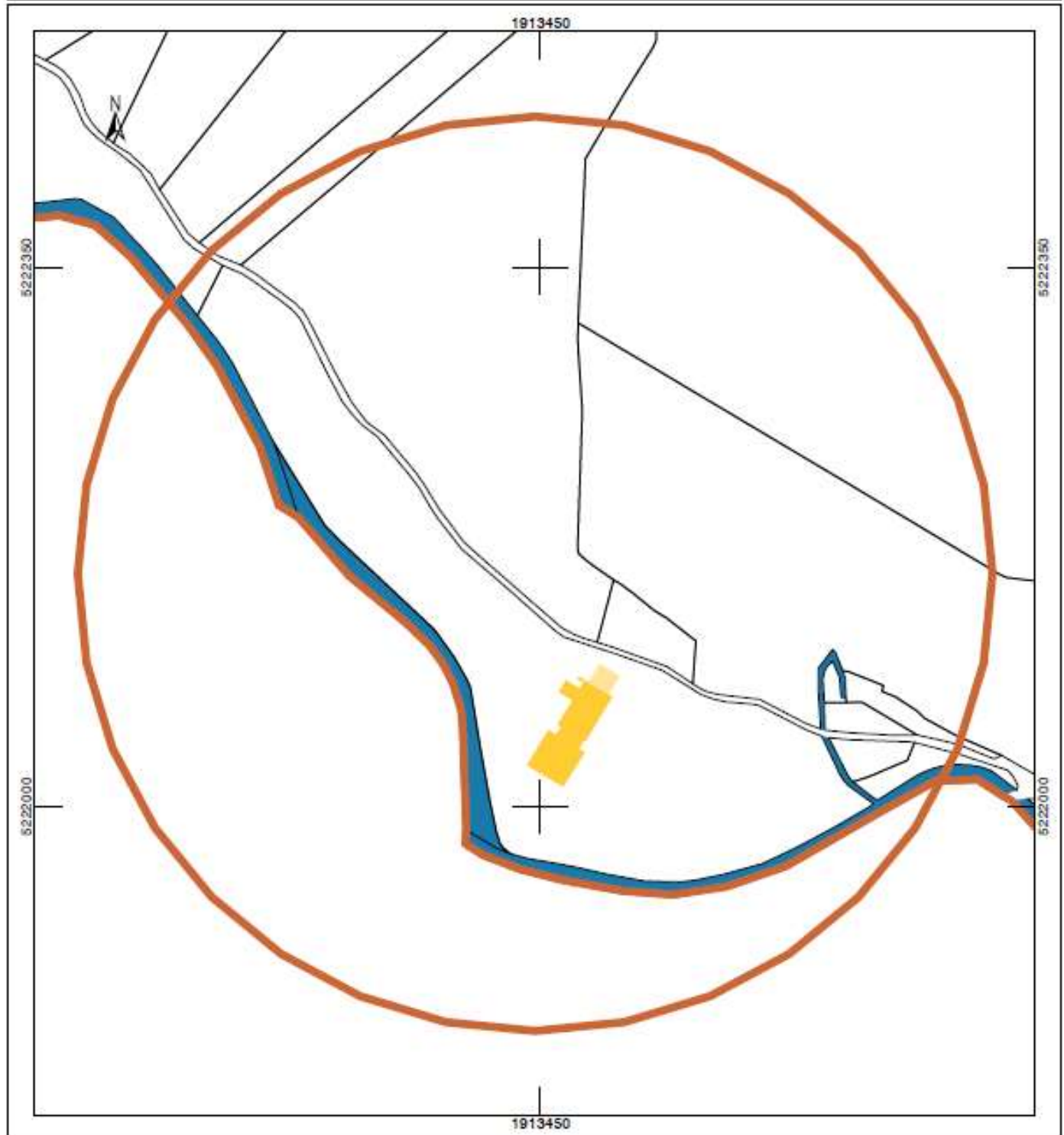
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
BOURG-EN-BRESSE
FTGC Ain 5 rue de la Grenouillère 01000
01000 BOURG EN BRESSE
tél. 04 74 45 77 00 - fax 04 74 45 86 08
ptgo.ain@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Plan de situation du site par rapport aux zones NATURA 2000



Plan de situation du site par rapport aux zones NATURA 2000



2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA SCIERIE FRANÇOIS

La réalisation du dossier de demande d'autorisation d'exploiter découle de la volonté de la scierie FRANCOIS de se conformer à la réglementation.

Les activités du site de la scierie FRANCOIS sont soumises à la rubrique de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement suivantes :

2415 : Installation de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés, la quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 1000 litres.

Rubrique 2415 soumise à AUTORISATION

2410 – B - 1 : Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues ; Autres installations que celles visées à la rubrique 3610, la puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du bois ou matériaux combustibles analogues étant supérieure à 250 kW.

Rubrique 2410-B-1 soumise à ENREGISTREMENT

Le site étant en exploitation, aucune demande de permis de construire n'est actuellement en cours.

3. PRESENTATION DETAILLEE DU SITE

3.1 LOCALISATION DU SITE

Le site est situé sur la commune de MONTANGES (01).

La scierie est située :

- A l'Ouest de la commune de MONTANGES ;
- A 3 Km du centre-ville de MONTANGES ;
- Dans la zone d'activité de MONTANGES, laquelle est située dans le bas de la commune.

Le site est bordé par :

- En limite Nord de propriété par un bois ;
- En limite Sud de propriété par la route départementale D 1084 puis l'autoroute A 40;
- En limite Est de propriété par la route départementale D 1084, puis un entrepôt de stockage ;
- En limite Ouest de propriété, par une zone artisanale.

3.2 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

L'activité de la scierie FRANCOIS consiste en :

- L'achat de bois aux communes et particuliers ;
- Sciage de ce bois afin de la mettre en dimension ;
- Traitement si nécessaire ;
- Vente

Le traitement du bois s'effectue par :

- Trempage ;
- Egouttage et Séchage.

Tous les bois achetés et regroupés sur le site de MONTANGES sont passés en production " in situ " à hauteur de 100 % ;

Afin de réaliser ses prestations, la scierie FRANCOIS dispose de tous les équipements nécessaires à la réalisation de ses métiers, à savoir :

- Scie de Tête TO 140 TN,
- Déligneuse DR5-R,
- Broyeur TT 75 RS,
- Raboteuse 10306,
- Bac de traitement T-WANNL,
- Affuteuse Lames Ruban 11225,
- Affuteuse Lames Circulaires A/AS,
- Affuteuse fers Broyeur GM 850,
- Manuscopique,
- Camion 19 tonnes,
- Hangars totalement couverts
- Site de production d'une surface totale de 48 000 m² environ.

Le site de la scierie FRANCOIS est aménagé afin de recevoir et traiter les bois dans de bonnes conditions et conformément à la réglementation. Tout le site recevant les activités de sciage et de traitement sont étanches. Toutes les eaux sont canalisées et le site peut être mis sur rétention en cas de pollution ou incendie.

Afin de pouvoir réaliser l'intégralité de ses activités, la scierie Francois, entreprise familiale, applique depuis toujours une politique en matière de recrutement qui lui permet d'avoir du personnel compétent, avec une expérience professionnelle certaine. Le personnel est embauché en CDI, prend part à un plan de formation annuel. La bonne tenue de cette partie Ressource Humaine se traduit par un Turn-Over pratiquement nul.

La scierie François emploie 6 personnes.

3.3 PRESENTATION DETAILLEE DE L'ACTIVITE

3.3.1 RECEPTION DES GRUMES, TRI ET STOCKAGE

Les grumes sont livrées par camions grue, essentiellement ceux des fournisseurs de la scierie FRANCOIS. Après un premier contrôle visuel à l'arrivée du camion, celui-ci est dirigée à l'arrière du site, vers l'aire de stockage.

Les grumes sont déchargées via la grue du camion. Elles sont ensuite stockées en fonction de trois paramètres :

- Dimension : épaisseur, largeur, longueur
- Qualité : Essences, normes
- Commandes : nombre de pièces et destination

3.3.2 ATELIER DE DEBITAGE

L'atelier de débitage est le moment où les grumes sont découpées pour mise en dimension selon les commandes.

Il peut être défini selon 4 étapes :

- Sciage de tête
- Sciage de reprise
- Mise à longueur
- Valorisation

3.3.2.1 SCIAGE DE TETE

Le sciage de tête est également appelé sciage de 1^{er} débit.

Il a pour rôle de recevoir le billon et de le transformer en produits finis ou non (plots, poutres) : dosses, planches, plateaux, noyaux qui seront repris et terminés par des scies de reprise.

3.3.2.2 SCIAGE DE REPRISE

Le sciage de reprise est également appelé sciage de 2nd débit.

Il a pour rôle de reprendre et terminer le 1^o débit pour obtenir la cote manquante et les sections finales :

- L'épaisseur pour une dosse, un noyau...
- La largeur pour une planche, un plateau ; et la reprise des dosses épaisses.

3.3.2.3 MISE A LONGUEUR

Mise à longueur, équerrage des produits (autre appellation : éboutage) :

- Découpe des planches flacheuses, courbes ou présentant de gros défauts.
- Mise à longueur par demi-mètre pour le résineux, et selon les normes ou commandes.
- Equerrage pour respecter et obtenir un label de qualité correspondant à un cahier des charges CE

3.3.2.4 VALORISATION

La valorisation permet de valoriser et recycler les rebuts de sciage.

Les parties des grumes non exploitées sont de trois types :

- Les écorces dues à l'étape d'écorçage
- La sciure résultant de la découpe à la scie des grumes
- Les chutes non utilisées qui seront broyées afin de permettre d'obtenir des plaquettes

Les écorces représentent 10 % des « déchets ». Celles-ci sont revendues à une société qui les valorise en chaufferie

La sciure représente 20 % des « déchets ». Elle est revendue pour recyclage.

Le reste correspond aux plaquettes, soit 70 % de l'ensemble. Elles sont revendues aux chaufferies qui les utiliseront comme bois de chauffage.

3.3.3 LE PARC A DEBIT

Le parc à débit correspond aux dernières étapes de la production de la scierie.

Il s'agit :

- Traitement
- Stockage
- Rabotage
- Expédition

3.3.3.1 LE TRAITEMENT CHIMIQUE

Tous les bois ne passent pas systématiquement par une phase de traitement chimique. En effet, sur les bois arrivant au sein de la scierie FRANCOIS, seuls 40 % des grumes sciées seront traitées chimiquement.

Le traitement est effectué comme une protection préventive contre les attaques d'insectes et de champignons, essentiellement pour la charpente.

Donc, en fonction de la commande, le bois est traité dans un bain de 15 m³ maximum de EXO 2002.

Le bain dure entre 3 et 5 minutes à température ambiante. Le bois est ensuite relevé et est égoutté pendant ½ journée (minimum 4 heures) au-dessus du bac.

3.3.3.2 LE STOCKAGE

Le stockage est une étape importante car elle permet également d'obtenir le séchage complet du bois.

Le stockage s'effectue sur parc pour séchage naturel afin :

- D'obtenir un % d'humidité bas (8 à 12%) pour les emplois intérieurs du bois.
- Permettre le rabotage des produits.

Pour le bois préalablement traité, celui-ci est stocké à l'abri afin d'éviter tout risque de transfert avec les eaux de pluie vers le milieu naturel.

Les pièces traitées chimiquement sur site sont ensuite maintenues sous abris au minimum 48 heures, en atmosphère ventilée puis stockés à l'intérieur du bâtiment dans l'attente d'une vente.

3.3.3.3 LE SECHAGE

Il s'effectue à l'air libre. Le bois séché naturellement donne des débits "secs à l'air" qui contiennent environ de 13 à 17 % d'humidité, selon les saisons.

Pour passer de 80% à 15 % d'humidité, selon les saisons d'empilage, il faut pour un résineux de 27 mm de 2 semaines à 4 mois.

3.3.3.4 LE RABOTAGE

Selon les commandes, il y a possibilité de valoriser les sciages par rabotage. Cela permet d'obtenir :

- De la charpente rabotée, calibrée 4 faces,
- Un prix de vente plus élevé au bois

3.3.4 LES EXPEDITIONS

Les expéditions correspondent à la livraison de la marchandise finie. Celles-ci se font par rapprochement de la marchandise préparée et de la commande avec établissement de bordereaux d'expédition.

3.3.5 PERSONNEL AFFECTE A L'ACTIVITE

Au total, 6 personnes travaillent au sein de la scierie FRANCOIS.

Elles sont réparties comme suit et chaque personne est affectée à chacune des tâches précisées ci-dessous. Ces personnes auront en charge la gestion de l'ensemble des activités du site :

- 1 personne : encadrement général du site ;
- 1 personne : tâches administratives ;
- 1 personne : conducteur de la scie à ruban ;
- 3 personnes : manutention et maintenance

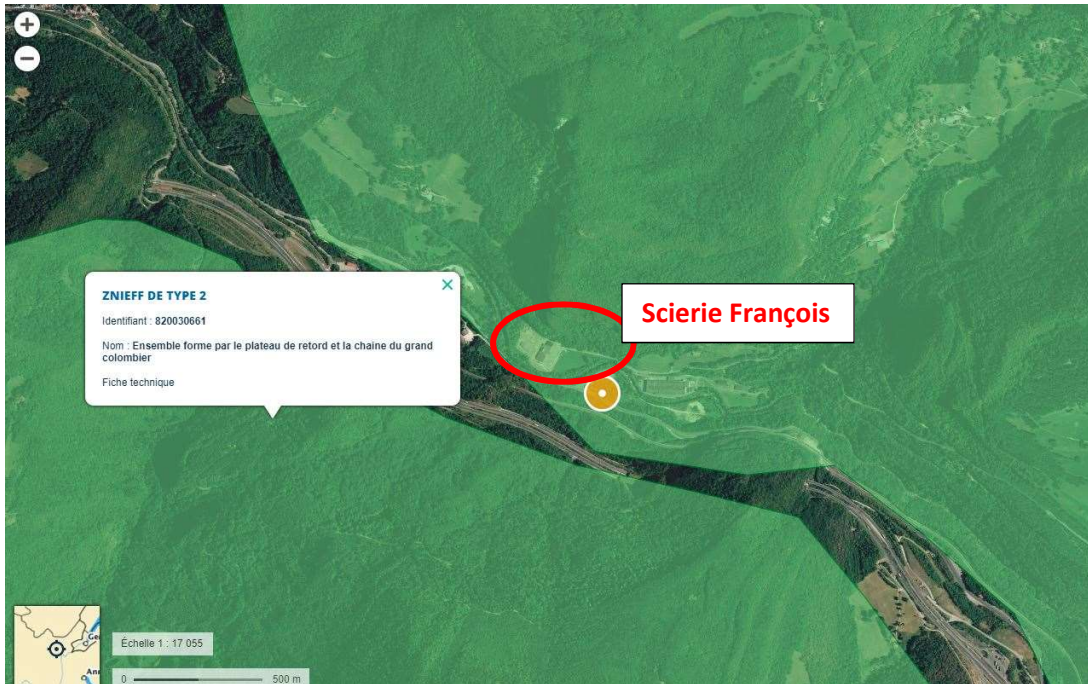
3.3.6 MODALITES D'EXPLOITATION

Les principales modalités d'exploitation sont les suivantes :

NOMBRE DE POSTE(S)	<i>1</i>
HORAIRES DE FONCTIONNEMENT Lundi au vendredi	7h30-12h00 / 13h30-17h30
CAPACITE ANNUELLE	4 200 m ³ (grumes)
CAPACITE MENSUELLE	350 m ³ (grumes)
CAPACITE JOURNALIERE	18 m ³ , soit environ 2 m ³ /h de grume dont 40 % qui seront traitées chimiquement
CAPACITE MAXIMALE DE STOCKAGE	1 000 m ³ (grumes)

4. IMPLANTATION DE LA SCIERIE FRANÇOIS AU REGARD DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

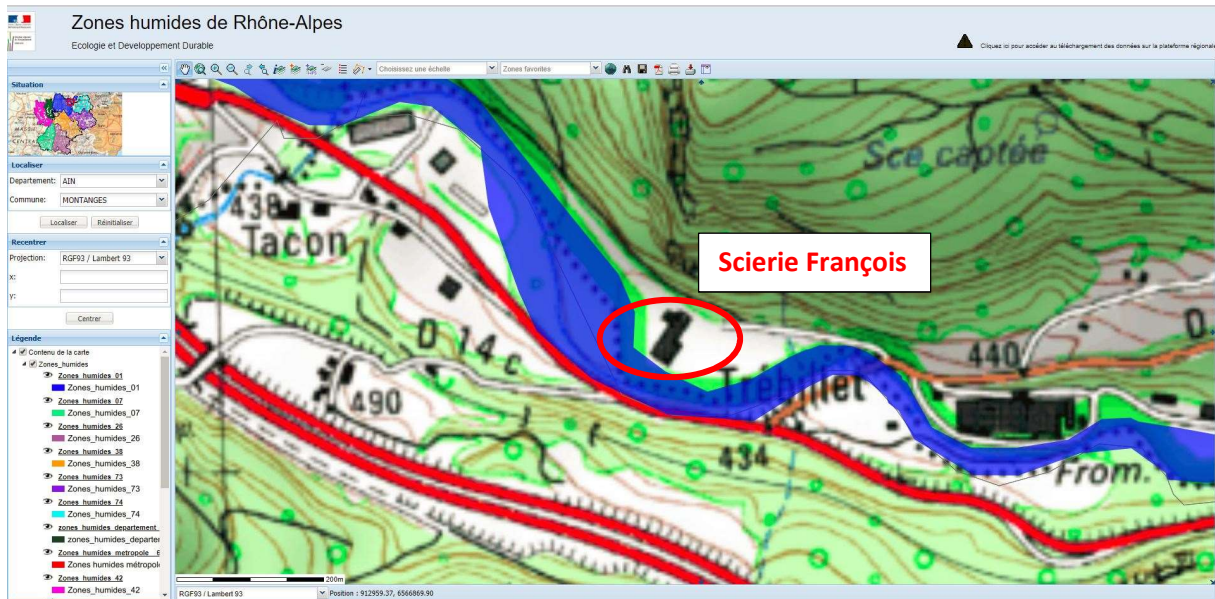
ZNIEFF DE TYPE 2 : Ensemble formé par la haute chaîne du jura, le defile de fort-l'ecluse, l'etournel et le vuache



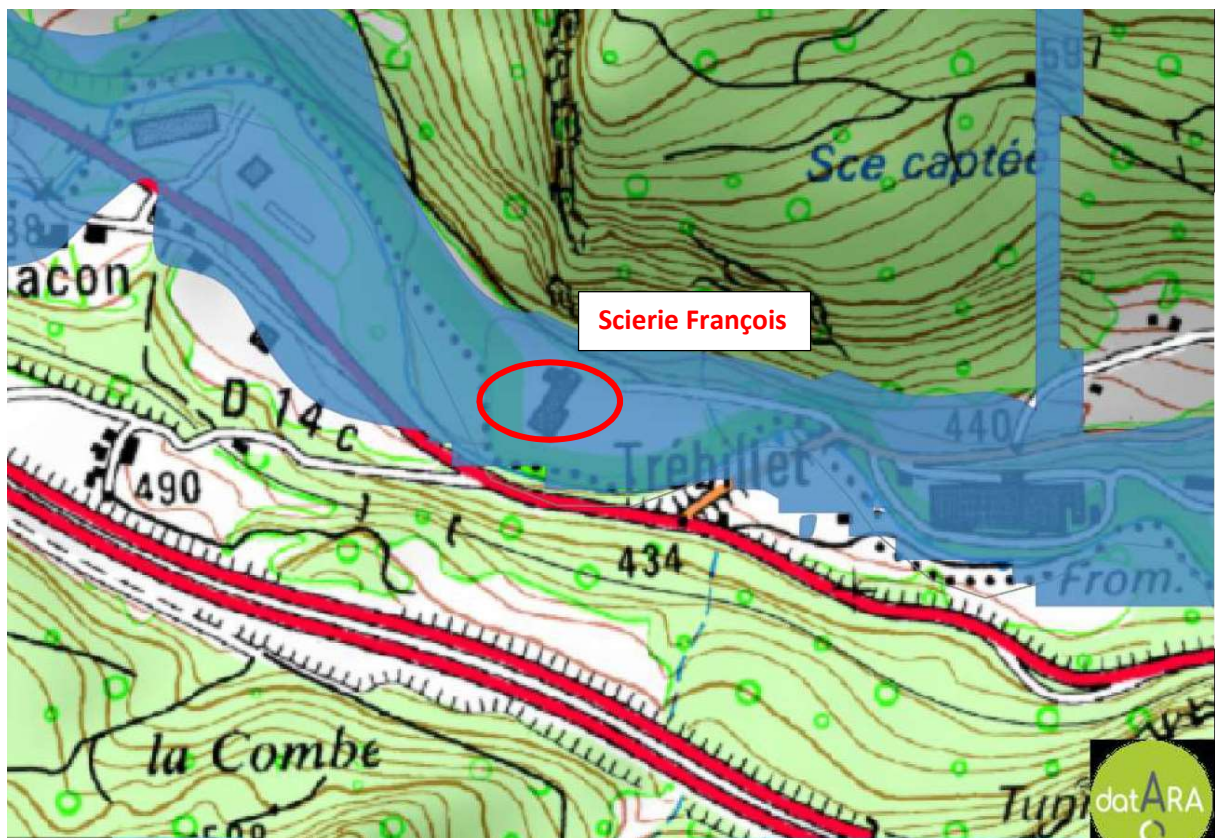
PARC NATUREL RÉGIONAL du Haut Jura - Identifiant : FR8000015



Zone humide



Zone inondable



5. COMPLEMENT : MESURES DESTINEES A REDUIRE LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

5.1 GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les surfaces d'exploitation du site sont bétonnées et assainies. Les eaux pluviales de toitures et de voiries sont collectées puis rejetées au milieu naturel.

Au regard de la nature des polluants potentiellement présents dans les eaux pluviales de ruissellement, la scierie FRANCOIS se propose de contrôler annuellement le respect des concentrations maximales à ne pas dépasser en application de l'arrêté ministériel du 02 février 1998, à savoir :

- pH compris entre 5,5 et 8,5
- Température < 30° C
- Matières en suspension totales < 35 mg / l
- Hydrocarbures totaux (HT) < 10 mg / l
- Cyperméthrine (Substance active présente dans le produit de traitement du bois) < Limite de détection

De plus, un dispositif d'obturation sera mis en place en fin de réseau et avant le rejet au milieu naturel. Ce dispositif permettra de mettre le site en rétention en cas de pollution due à toute problématique de production. En production normale, le dispositif sera réglé afin que le volume d'eau rejetée soit systématiquement inférieur à un débit maximal de 15l/s/ha.

5.2 GESTION DES EAUX D'INCENDIE

La méthode retenue pour le dimensionnement des besoins en eau minimum nécessaire à l'intervention des secours extérieurs est définie par la règle D9.

La dimension totale de l'exploitation « bâtie » est prise en compte, à savoir :

- Pour la production : surface de 763 m²
- Pour le stockage : surface de 866 m²

Il n'y a aucun étage.

Le volume nécessaire pour que les pompiers puissent faire face à un incendie est défini comme suit :

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE			
CRITERE	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL	
		Activité	Stockage
HAUTEUR DE STOCKAGE - Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8 m - Jusqu'à 12m - Au-delà de 12m	0 + 0,1 + 0,2 + 0,5	0	+ 0,1
TYPE DE CONSTRUCTION - ossature stable au feu ≥ 1 heure - ossature stable au feu ≥ 30 minutes - ossature stable au feu < 30 minutes	- 0,1 0 + 0,1	+ 0,1	+ 0,1
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES - accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24h/24 7J/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24 h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels. - service de sécurité incendie 24h/24 avec moyens appropriés équipe de seconde intervention, en mesure d'intervenir 24h/24)	- 0,1 - 0,1 - 0,3 *	- 0,1	- 0,1
Σ coefficients		0	0,1
1+ Σ coefficients		1	1,1
Surface de référence (S en m²)		763	866
$Q_i = 30 \times \frac{S}{500} \times (1 + \Sigma \text{Coef})$		45,78	57,1296
Catégorie de risque Risque 1 : Q1 = Qi x 1 Risque 2 : Q2 = Qi x 1,5 Risque 3 : Q3 = Qi x 2		45,78	114,2592
Risque sprinklé : Q1, Q2 ou Q3 + 2			
DEBIT REQUIS ^{(M) (7)} (Q en m³/h)		160,0392	

Le débit requis sera donc de 160 m³/h pendant 2 heures, soit un volume total de 320 m³.

Le site comportera un approvisionnement en eau incendie au travers d'un poteau incendie présent à l'entrée du site. Il a été mesuré un débit de 50 m³/heure d'eau. Ce débit est insuffisant pour assurer à lui seul la défense incendie du site.

Une étude est actuellement en cours afin de proposer une solution d'approvisionnement supplémentaire en eau incendie disponible en permanence : citerne souple, bêche à eau... . La solution retenue par l'exploitant sera proposée dans le dossier d'autorisation d'exploiter.

Pour le calcul du volume de rétention global, la règle est décrite dans le règlement technique D9A :

Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9 : (Besoins x 2 heures au minimum)	320
			+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	Sprinkleurs	volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	0
			+
	Rideau d'eau	besoins x 90 mn	0
			+
	RIA	A négliger	0
			+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en gal. 15-25 mn)	0
			+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
			+
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l/m ² de surface de drainage	87
			+
Présence stock de liquides		20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	3
			=
Volume total de liquide à mettre en rétention			410

Le volume à retenir serait de 410 m³.

Les eaux incendies seront mises en rétention sur le site grâce :

- à l'utilisation de plaques d'obturation sur l'ensemble des grilles d'évacuation du site,
- à la fermeture de la vanne d'évacuation des eaux pluviales.
- La mise en place par la scierie FRANCOIS d'un muret périphérique permet de stocker l'intégralité des eaux incendie.

En effet, le volume théorique se trouvant à l'arrière du site serait avec un muret de 20 cm en place permettrait de stocker sur site, après fermeture de la vanne d'évacuation des eaux pluviales de :

Surface bétonnée : environ 2 604 m²

Hauteur moyenne de calcul de rétention : 20 cm

Volume possible de rétention : 2604 x 0,2 = 781,2 m³

Soit un volume théorique de rétention supérieur de 90 % au volume calculé par la règle D9A.

5.3 GESTION DU BRUIT

La scierie FRANCOIS a missionné un organisme agréé afin de réaliser des mesures de bruit conformément à l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 en novembre 2014.

Les trois paramètres suivant font l'objet de prescriptions réglementaires :

- Niveaux sonores en limite de propriété ;
- Niveaux sonores en zone à émergence réglementée ;
- Tonalités marquées.

Ces trois paramètres ont été recherchés sur les 4 points de mesure suivant :

- Point 1 (LP1) : limite de propriété Nord du site ;
- Point 2 (LP2) : limite de propriété Est du site ;
- Point 3 (LP3) : Limite de propriété Sud du site ;
- Point 4 et 5 (ZR4 et 5) : Zone à émergence réglementée - habitations près de la RD 1084.

Les résultats de ces mesures sont présentés ci-dessous :

Tableau 8 : Conformité des mesures en limite de propriété

Station	Période	LAeq dB(A)	Limite de conformité dB(A)	Conformité
Point 1 LP1	Ambiant Diurne	58	≤ 70	Conforme
Point 2 LP2	Ambiant Diurne	57	≤ 70	Conforme
Point 3 LP3	Ambiant Diurne	56	≤ 70	Conforme

Tableau 9 : Conformité des mesures en zones à émergence réglementée

Station	Période	L _{Aeq} dB(A)	L ₅₀	Émergence dB(A)	Tonalité marquée	Limite de conformité dB(A)	Conformité
ZER1 Point 4	Ambiant Diurne	60,6	54,1	1,3	Non	≤ 5	ZER1 Conforme
ZER1 Point 5	Résiduel Diurne	60,0	52,8		Non		

Aucune mesure n'a été réalisée en période nocturne car la scierie FRANCOIS n'est pas en activité après 22h et avant 7h du matin.

Le rapport complet relatif à ces mesures est fourni en pièce jointe de ce dossier.

De nouvelles mesures de bruit ont été commandées en devraient être réalisées en septembre 2018. Le résultat de ces mesures sera intégré au dossier d'autorisation d'exploiter.